

FOCUS



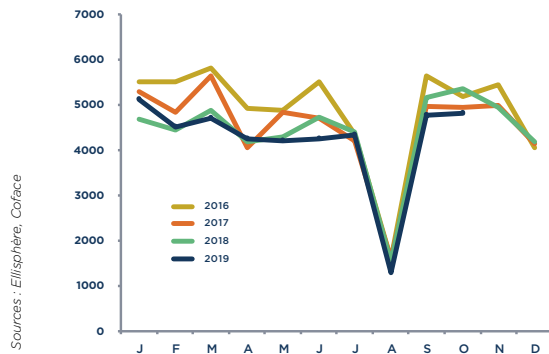
Par Bruno De Moura Fernandes,
Économiste pour la France,
l'Amérique du Nord & le Royaume-Uni
basé à Paris, France

Défaillances d'entreprises en France : moins nombreuses mais de plus grande taille

Les défaillances d'entreprises ont diminué de 3,3% en France au cours des dix premiers mois de l'année. Après un premier trimestre difficile, en raison notamment des répercussions du mouvement des « gilets jaunes », elles ont continuellement reculé depuis le mois de mai. Aussi, le nombre de défaillances d'entreprises devrait-il se contracter sur l'ensemble de l'année, pour la quatrième année consécutive. Cependant, Coface prévoit un léger rebond des défaillances en 2020 (+0,9%), pour un total d'environ 52 000 procédures, principalement en raison du ralentissement attendu dans le secteur de la construction, largement porté, en 2019, par les travaux publics. Le pic d'activité, à l'approche des élections municipales, avait ainsi permis une forte baisse des défaillances dans le secteur, qui concentre plus du quart des défaillances. Les services aux particuliers et la distribution, dépendants de la consommation, ont pleinement bénéficié des gains de pouvoir d'achat des ménages, permis par le dynamisme du marché du travail et les mesures fiscales prises par le gouvernement suite au mouvement des « gilets jaunes ».

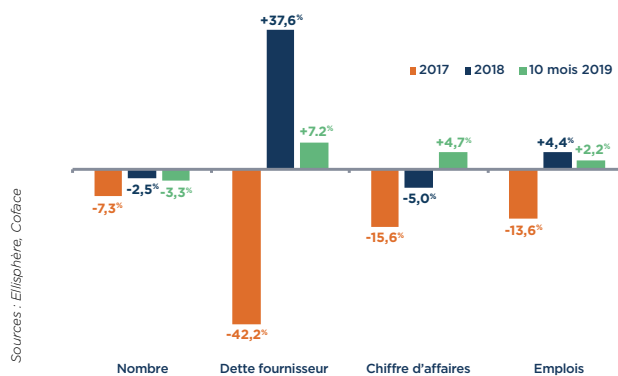
À l'inverse, si le transport est toujours pénalisé par la hausse des défaillances de chauffeurs de taxis et de transporteurs routiers, le secteur automobile a connu une hausse du coût des défaillances, malgré la baisse de leur fréquence. Cette relative contradiction apparente s'explique par les difficultés rencontrées en 2019 par les fabricants d'équipements automobiles, dont le poids est important malgré leur nombre limité. Plus généralement, les dix premiers mois de l'année ont été marqués par une hausse des défaillances d'entreprises réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffres d'affaires.

Au total, pas moins de six entreprises réalisant plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires ont entamé une procédure de défaillance sur la période, principalement en raison de changements structurels dans les secteurs concernés. Selon la toute première enquête réalisée par Coface auprès des dirigeants de l'industrie, à la rentrée 2019, les entreprises françaises sont relativement positives concernant l'évolution de leur trésorerie en 2020. Mais elles le sont nettement moins au sujet de l'économie française et, surtout, de la conjoncture mondiale. La moitié des sondés estime que leur activité à l'exportation restera principalement menacée par les tensions commerciales et le risque géopolitique, bien plus que par le Brexit ou une éventuelle récession aux États-Unis. En dépit de ces risques, l'année 2020 sera également synonyme d'opportunités à l'exportation, notamment vers le reste de l'Union européenne, identifiée par les entreprises du secteur comme le marché le plus dynamique l'an prochain, devant l'Amérique du Nord et l'Asie.

GRAPHIQUE 1
 Défaillances d'entreprises mensuelles


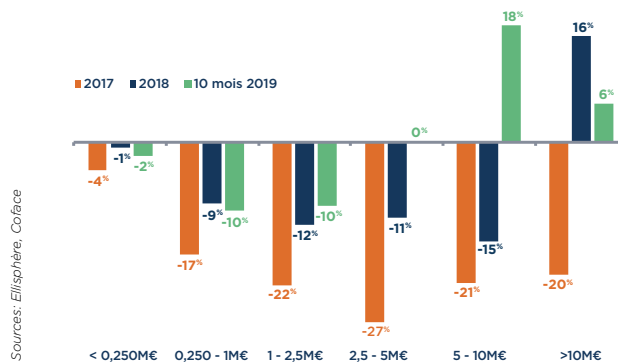
Net recul des défaillances sur la deuxième partie d'année

42 276 défaillances d'entreprises ont été recensées en France au cours des dix premiers mois de 2019, soit 3,3% de moins qu'à la même période en 2018. Après avoir progressé en début d'année, notamment au mois de janvier (+9% par rapport à janvier 2018), sous l'effet des répercussions du mouvement des « gilets jaunes », les défaillances n'ont cessé de diminuer depuis le mois de mai (**Graphique 1**). La résilience de l'activité en France, reflétée par une croissance du PIB stable de 0,3% au cours des trois premiers trimestres, s'est traduite par une chute des défaillances entre août et octobre (-10%), par rapport aux mêmes mois l'année précédente. Durant cette période, elles ont même été inférieures à celles recensées fin 2017, au moment du pic de croissance.

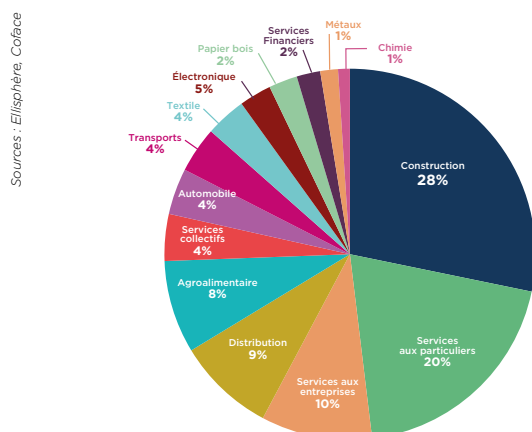
GRAPHIQUE 2
 Évolution annuelle du coût des défaillances


Mais le coût des défaillances a augmenté

Si le nombre de défaillances a diminué, leur coût a progressé, tant en termes financiers qu'en nombre d'emplois affectés, au cours des dix premiers mois de l'année. Ainsi, l'encours total des dettes fournisseurs non remboursées s'est élevé à 3,1 milliards EUR, en hausse de 14% par rapport aux dix premiers mois de 2018 (**Graphique 2**), et le coût moyen d'une défaillance s'est envolé de 18% (73 000 EUR). Le constat est similaire en analysant le chiffre d'affaires moyen des entreprises défaillantes, qui a également fortement crû : +8% pour s'établir à 334 000 EUR. Dans le même temps, le coût des défaillances calculé en fonction du nombre d'emplois affectés a également augmenté (+2,2%). Plus de 140 000 emplois ont ainsi été concernés par une procédure de défaillance depuis le début de l'année.

GRAPHIQUE 3
 Évolution des défaillances par tranche de chiffre d'affaires


L'augmentation du coût des défaillances, en dépit du recul de leur nombre, est imputable à la hausse des défaillances d'entreprises de plus grande taille. Tandis que celles réalisant un chiffre d'affaires (CA) inférieur à 2,5 millions EUR (98% des défaillances) ont vu leur nombre diminuer, la tendance est inverse pour celles avec un CA supérieur à 5 millions EUR (**Graphique 3**). Si leur nombre reste limité (476 défaillances au cours des dix premiers mois 2019), il a tout de même augmenté de 12% par rapport à l'année précédente, malgré la résilience de l'activité en France. Au total, pas moins de six entreprises réalisant plus de 200 millions EUR de chiffre d'affaires ont été placées en procédure de défaillance au cours des dix premiers mois 2019. La chaîne de magasins de vêtements pour enfant ORCHESTRA (533 millions EUR de CA) a ainsi été placée en procédure de sauvegarde en septembre 2019. Par ailleurs, la société ARJOWIGGINS - spécialisée dans la production de papier d'impression et d'écriture et dont les quatre filiales représentent 460 millions EUR de CA - avait été placée en redressement judiciaire au mois de janvier, dans un contexte difficile de hausse marquée des cours de la pâte à papier en 2018 (+30%), et des perspectives dégradées en raison de l'essor des technologies numériques. Les secteurs du tourisme et du transport aérien ont également été affectés, avec le placement en redressement judiciaire du voyageur THOMAS COOK (417 millions EUR de CA) et des compagnies aériennes XL AIRWAYS (305 millions EUR) et AIGLE AZUR (290 millions EUR), dont les défaillances relèvent toutefois davantage de difficultés structurelles - comme la mutation du comportement des voyageurs ou la concurrence effrénée - que d'un coup d'arrêt dans le développement du tourisme. Enfin, la défaillance notable du livreur de produits surgelés TOUPARGEL (241 millions EUR de CA) est aussi liée à des changements structurels, en l'occurrence des modes de consommation.

GRAPHIQUE 4
 Répartition des défaillances par secteur au cours des 10 premiers mois 2019


L'automobile et le transport, seules ombres au tableau

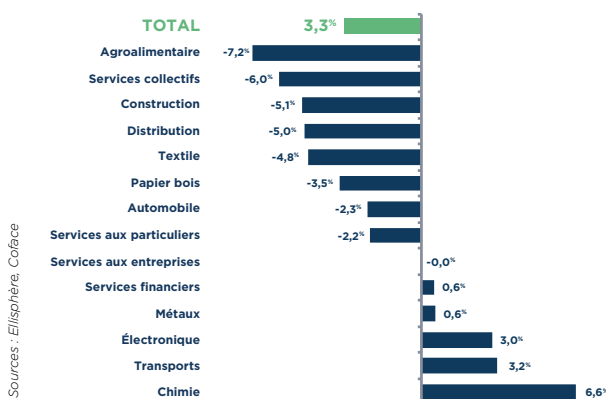
Lors des dix premiers mois de l'année, les principaux secteurs pourvoyeurs de défaillances ont enregistré une diminution du nombre de défaillances. C'est le cas de la construction, qui concentre plus du quart des défaillances totales (**Graphique 4**). Si le segment résidentiel a été en difficulté en 2019, avec une baisse des permis de construire (-4% sur les dix premiers mois), le secteur a été porté par les travaux publics, qui ont accéléré à l'approche des élections municipales (+13% de travaux réalisés, en volume, sur les trois premiers trimestres) et par les entrepôts (+37% de surfaces mises en chantier), en lien avec l'essor de l'e-commerce. Les services aux particuliers et la distribution, qui représentent respectivement 20% et 9% du nombre total de défaillances, se sont également mieux portés qu'en 2018 (**Graphique 5**), dans un contexte de consommation solide des ménages, permise par les gains de pouvoir d'achat résultant du dynamisme du marché du travail et des mesures fiscales prises par le gouvernement suite au mouvement des « gilets jaunes ». Cependant, au-delà de la conjoncture favorable, ces secteurs doivent faire face à des défis structurels, mentionnés précédemment, qui expliquent les difficultés de certains acteurs de grande taille et la hausse des emplois affectés par les défaillances (**Graphique 6**). La meilleure performance en termes sectoriels est à mettre au crédit de l'industrie agroalimentaire, grâce à la baisse des coûts dans la boulangerie et la pâtisserie, dans un contexte de cours des céréales inférieurs à leur niveau de 2018.

Seule ombre au tableau parmi les principaux secteurs, les défaillances ont poursuivi leur trajectoire haussière dans le transport, toujours en raison des chauffeurs de taxis (+11%) et, dans une moindre mesure, du transport routier de fret (+2%). Enfin, si, à la lecture de l'évolution du nombre de défaillances, le secteur automobile semble dans une situation favorable, le chiffre d'affaires moyen d'une entreprise défaillante y a crû de 17%. Le nombre total d'emplois affectés a augmenté de 21%. Ce contraste s'explique par la relative bonne tenue des garagistes et des concessionnaires, qui représentent 80% du nombre de défaillances du secteur, grâce à la résilience du marché de l'occasion, qui a recensé une hausse de 1,5% des immatriculations sur les dix premiers mois de l'année. À l'inverse, les fabricants de carrosseries et d'équipements automobiles ont été en difficulté sur la période, en raison du brusque ralentissement du secteur, qui, au-delà d'une demande moindre sur le segment du neuf (matérialisée par la baisse de 1% des nouvelles immatriculations), doit faire face à des défis structurels, comme les changements réglementaires (modifications des systèmes de tests et durcissement des mesures d'homologation afin de limiter des émissions de CO₂, d'oxyde d'azote et de particules fines, et abaissements successifs des seuils autorisés) et le choc d'innovation que représente la voiture électrique.

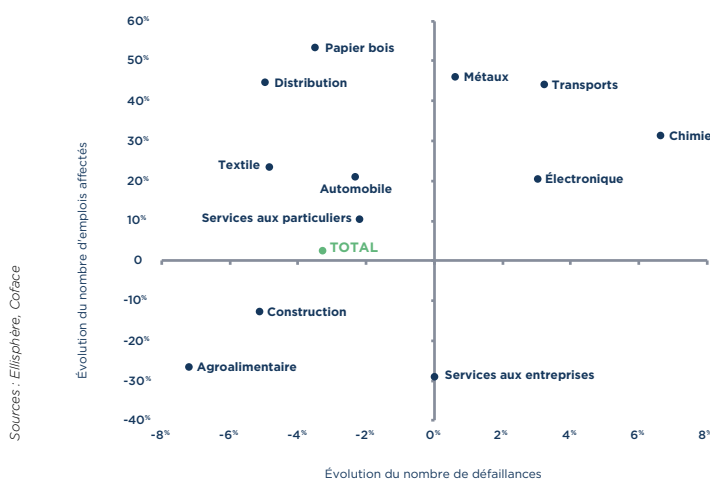
La quasi-totalité du territoire profite du recul des défaillances

L'évolution des défaillances a été relativement homogène sur l'ensemble du territoire, puisque plus de trois quarts des régions ont enregistré une baisse de leur nombre au cours des dix premiers mois de 2019 (**Graphique 7**). L'Île-de-France, principale région pourvoyeuse de défaillances (une sur cinq), a largement contribué à la diminution du nombre de défaillances au niveau national, après un début d'année difficile. La bonne performance de la région francilienne est imputable aux deux tiers au secteur de la construction (-7%). Comme au niveau national, les services aux particuliers (-4%) ont également affiché une meilleure santé qu'à la même période en 2018.

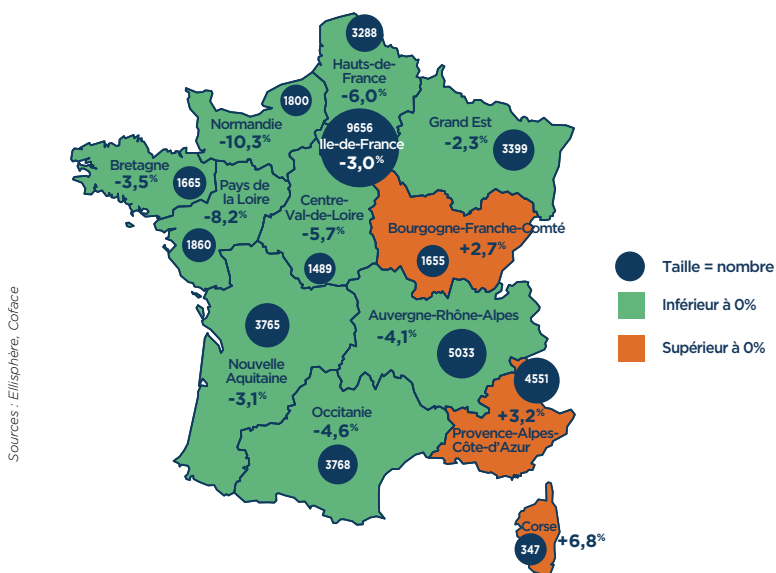
GRAPHIQUE 5
Croissance annuelle des défaillances par secteur au cours des 10 premiers mois 2019 (en %)



GRAPHIQUE 6
Croissance annuelle du nombre de défaillances et du nombre d'emplois affectés au cours des 10 premiers mois 2019 (en %)



GRAPHIQUE 7
Carte de France des défaillances au cours des 10 premiers mois 2019 (croissance annuelle et nombre)



1 - Toutefois, la forte progression des défaillances de chauffeurs de taxi au cours des dernières années s'explique en partie par la multiplication du nombre de chauffeurs VTC, qui entraîne mécaniquement davantage d'entreprises dans la filière et in fine de procédures de défaillances.

LÉGER REBOND DES DÉFAILLANCES EN 2020, DÛ À L'ATTERRISSAGE DANS LA CONSTRUCTION

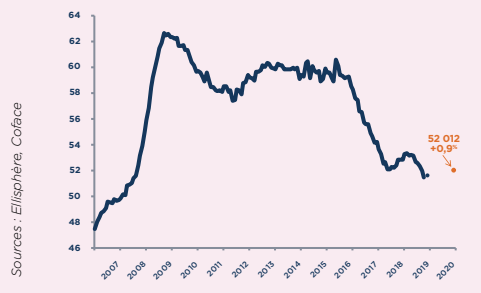
Selon le modèle de prévision de Coface, le nombre de défaillances d'entreprises devrait croître de 0,9% en 2020, après quatre années de baisses consécutives (-2,5% sur l'ensemble de l'année 2019). Ainsi, 52 012 défaillances seraient enregistrées en 2020, contre 51 533 cette année (Graphique 8) :

$$Def_t = -404,2PIB_{t-2} + 0,36Def_{t-1} - 171,5ConfConstruction_{t-1} + e^5$$

(0,03) (0,02) (0,01)

Le léger rebond de la fréquence des défaillances en 2020 s'expliquera principalement par l'atterrissage attendu dans le secteur de la construction, dans la mesure où la croissance du PIB resterait stable en 2020, selon la prévision de Coface : 1,2% après 1,3% en 2019. Malgré un environnement international toujours défavorable (net ralentissement aux États-Unis, persistance des tensions commerciales et de la faible croissance en zone euro), l'activité devrait faire preuve de résilience en France l'an prochain. Et ce, principalement grâce à l'accélération de la consommation des ménages, dont le pouvoir d'achat sera une nouvelle fois tiré par les créations d'emplois, les hausses de salaires réels conséquentes et les mesures fiscales. À l'inverse, l'indice de confiance dans la construction devrait reculer en 2020, dans la mesure où les travaux publics diminueront, comme le laisse anticiper le recul des marchés conclus au troisième trimestre 2019 (-12%, dont -29% en septembre).

GRAPHIQUE 8
Défaillances d'entreprises sur un an (en milliers)



RÉSERVE

Le présent document reflète l'opinion de la direction de la recherche économique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles ; il pourra être modifié à tout moment. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans le présent document. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface publie ce document de bonne foi et sur la base d'une obligation de moyens (étant entendu de moyens commerciaux raisonnables) quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la réalité des données. Coface ne pourra être tenu responsable de tout dommage (direct ou indirect) ou perte en tout genre, subis par le lecteur et découlant de l'utilisation par le lecteur des informations, analyses et opinions. Le lecteur est ainsi seul responsable des décisions et conséquences des décisions qu'il prend sur la base du présent document. Ce document ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement, sous réserve de porter la mention apparente de Coface, de reproduire le présent paragraphe et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site web de Coface : <http://www.coface.fr/Home/Informations-generales/Mentions-legales>.

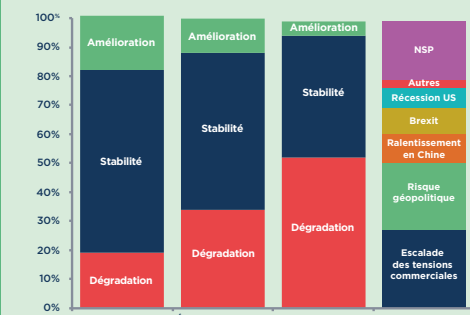
COFACE SA
1, place Coste et Bellonte
92270 Bois-Colombes
France

www.coface.com

PERSPECTIVES DES ENTREPRISES DANS L'INDUSTRIE POUR 2020

Selon un sondage exclusif réalisé, en septembre 2019, par Coface et « L'Usine Nouvelle » auprès de 208 dirigeants de l'industrie, les délais de paiement moyens constatés ont eu tendance à rester constants (pour 52% des entreprises ayant traité avec des entreprises privées en France et 69% pour celles ayant des clients à l'étranger) ou à se dégrader (respectivement 43% et 25%) cette année dans le secteur de l'industrie. Cette tendance à la relative détérioration des délais de paiement² est en ligne avec le ralentissement de l'activité enregistré cette année en France et au niveau mondial. En parallèle, si 43% des entreprises estimaient que leur trésorerie était « normale », plus du quart l'évaluaient comme « mauvaise ». À l'export, sans surprise, les principaux retards de paiement ont été enregistrés dans l'Union européenne, en Afrique du Nord³ et en Amérique du Sud⁴, régions où l'activité a fortement ralenti en 2019. À l'inverse, seules 15% des entreprises exportant en Amérique du Nord y ont mentionné leurs principaux retards de paiement, dans un contexte de croissance malgré tout robuste aux États-Unis. Concernant les perspectives pour 2020 (Graphique 9), si les entreprises françaises sont relativement positives concernant l'évolution de leur trésorerie (63% anticipant une stabilité, le reste étant divisé à parts égales entre une amélioration et une dégradation), elles le sont nettement moins au sujet de l'économie française (54% anticipant un maintien et 34% une dégradation), et, surtout, de la conjoncture mondiale, qui se dégradera pour la majorité des sondés (52% contre 42% prévoyant une stabilité). Parmi les principaux risques identifiés par les entreprises exportatrices figurent l'escalade des tensions commerciales (27%) et le risque géopolitique (23%). Le Brexit, risque pourtant le plus imminent et le plus proche en termes géographiques, n'arrive qu'en quatrième position (9%), entre l'éventualité d'un coup d'arrêt en Chine (10%) et celle d'une récession aux États-Unis (7%). Ainsi, l'UE est identifiée comme l'un des marchés les plus dynamiques à l'export pour 2020 par 47% des répondants, devant l'Amérique du Nord et l'Asie (32% et 31%). Les autres régions sont mentionnées par moins d'un exportateur sur six. Enfin, seules 4% des entreprises avaient l'intention de délocaliser totalement ou partiellement leur activité hors de France en 2020.

GRAPHIQUE 9
Perspectives pour 2020
(en % des entreprises sondées)



Source : Enquête Infopro Digital Etudes - Coface - L'Usine Nouvelle, réalisée en ligne du 5 août au 15 septembre auprès de 208 dirigeants de l'industrie
*118 entreprises exportatrices ont répondu

2 - Il y a retard de paiement si le paiement intervient après la date mentionnée sur la facture. Bien qu'il fasse l'objet d'une négociation entre les partenaires, le délai de paiement est plafonné, par la législation française, à 60 jours calendaires après l'émission de la facture.

3 - R. Nizard, Enquête sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc : des délais toujours longs en 2019, Coface, juin 2019.

4 - En excluant celles qui n'exportent que vers une seule destination, plus de la moitié des entreprises exportant dans ces régions y ont subi leurs principaux retards de paiement.

5 - La variable « évolution de l'indice de confiance dans le secteur de la construction au trimestre précédent » est significative dans un intervalle de confiance de 99%. De la même façon, la variable « croissance du PIB deux trimestres auparavant » et « évolution des défaillances au trimestre précédent » sont respectivement significatives dans un intervalle de confiance de 97% et 98%. Aussi le modèle de prévision est-il significatif dans l'intervalle de confiance standard de 95%.